

Pharmaciens

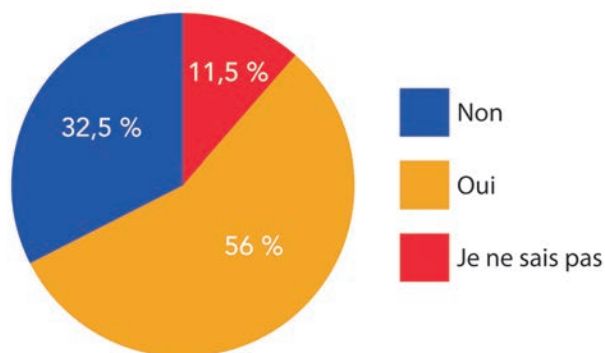
168 Praticiens Hospitaliers ont répondu à cette enquête Nuits blanches. **Plus de la moitié** ont au moins 45 ans et **89 %** sont des PH titulaires.

La pharmacie est habituellement une spécialité dont la permanence des soins est sous forme d'astreinte de sécurité ou opérationnelle. **148** praticiens font des astreintes avec en moyenne 5 astreintes mensuelles allant de une à quinze astreintes. Plus de **74 %** des pharmaciens ont une quotité de temps de travail de 100 %. Aucun praticien ne fait d'activité libérale.

La pharmacie est une profession à prédominance féminine (2/3). **43 %** resteraient à l'hôpital. Ce qui est frappant c'est le peu de connaissance de la réglementation. En effet, **42 %** ne savent pas si leur temps de travail en astreinte est compté et seulement **49 %** ont connaissance de l'intégration du temps de trajet dans le temps de déplacement.

42 % sont sujets à des troubles du sommeil. **78 %** pensent que le samedi matin doit être intégré à la permanence des soins et donc être l'objet d'une indemnité de sujétion.

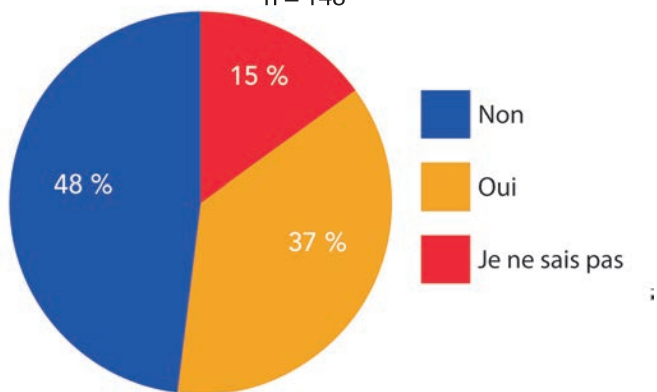
Le temps de trajet est-il intégré au temps de déplacement ?
n = 148



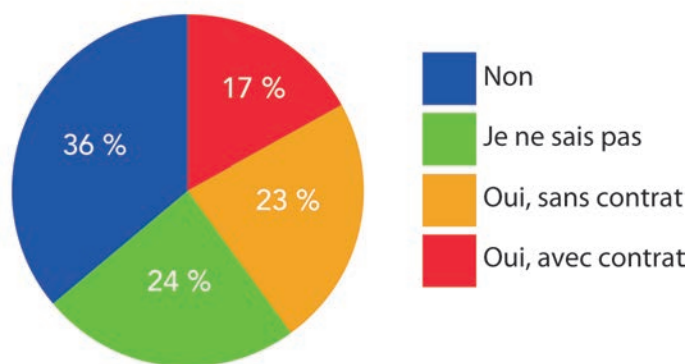
reçoivent au moins deux appels et jusqu'à plus de 5 par astreinte. La durée de chaque déplacement en astreinte est en moyenne (sans compter le temps de trajet) de moins de deux heures (125/168). Et ce sont principalement des astreintes de jour et de nuit (148/168).

À la question « du niveau de rémunération souhaitée d'un praticien de votre âge et avec votre ancienneté dans l'hôpital public (rémunération hors indemnités de sujétion, primes, etc.), en euros net, par mois », **la moitié** estime ce chiffre à 7 000 € et plus.

Votre temps de travail en astreinte est-il décompté ?
n = 148



Vous faites du temps de travail additionnel ?
n = 168



Pour **21 %**, les astreintes sont mal payées. La rémunération est très variable puisqu'elle s'échelonne de 30 à 190 € avec une moyenne de 61 €. Le montant de l'indemnité de sujétion d'une astreinte en euros net devrait être pour **67 %** au moins de 100 € et pour **28 %** au moins de 200 €.

À dominante féminine, avec seulement un peu moins de la moitié qui resterait à l'hôpital, la spécialité pharmacie hospitalière souffre d'une valorisation des astreintes insuffisante et d'une pénibilité que ce soit en termes de dérangement ou de perturbation de la qualité de vie.

Seulement **10 %** ne prennent ni astreintes ni gardes. **Pour plus de la moitié**, les praticiens

Éric Branger, président du SPHP